

# POLITIQUE DE L'ARBRE



**Municipalité de Rawdon**

Le 12 avril 2016



## Introduction

La beauté de l'arbre contribue à la sérénité de l'homme, à l'apaiser et à l'intégrer dans le monde du vivant.

La Municipalité de Rawdon est un milieu à la fois urbain, rural et agricole. Étant entourée de forêts montagneuses, l'arbre revêt une importance capitale pour réduire l'érosion, ralentir le ruissellement des eaux, améliorer la protection de la bande riveraine, valoriser le paysage et permettre aux citoyens de vivre dans un environnement agréable. Bien que les gens connaissent les bienfaits de l'arbre, collectivement nous leur faisons la vie bien dure. C'est pourquoi il est essentiel, voire primordial, d'adopter une politique de l'arbre et qu'elle soit respectée. Nous devons intégrer les enjeux environnementaux dans toutes les pratiques de gestion.

L'arbre est un être vivant, il mérite notre respect. Il faut protéger l'héritage des générations passées pour les générations futures. Ce sera une réelle prospérité.

Cette politique a pour but de définir les orientations et les techniques claires à partir d'une analyse de la situation actuelle afin d'assurer une pérennité du patrimoine arboricole.





---

## I. La mission

*« Reconnaître l'importance de l'arbre, sa place prépondérante dans notre environnement afin de le protéger et de le valoriser »*

---

## II. Nos valeurs

Respect

Équité

Transparence

Engagement

Loyauté

### III. La situation actuelle

Un portrait de la municipalité doit être réalisé afin de bien cerner l'ensemble des besoins et des spécifications du milieu. Il faut colliger des données sur le couvert arboricole, l'état des rives et des milieux humides. Il faut aussi déterminer les caractéristiques du développement domiciliaire, agricole et les zones à reboiser.

### IV. Les enjeux

#### *Un enjeu de biodiversité*

La biodiversité réfère à la capacité des milieux naturels et des arbres urbains à offrir les services écologiques essentiels à la régulation des systèmes, ainsi qu'à l'approvisionnement des êtres vivants en aliments, en eau, en combustible et en bagage génétique. L'enjeu de biodiversité se décline en quatre paramètres principaux :

1. La présence d'écosystèmes capables, à l'échelle locale, de réguler les fonctions écologiques du territoire, d'atténuer les impacts des inondations et des sècheresses;
2. Le maintien de la biodiversité des écosystèmes, des habitats fauniques et des cycles de vie;
3. L'amélioration de la qualité de l'air, la filtration des particules fines et la fixation du CO<sub>2</sub>;
4. L'amélioration de la qualité des eaux en régulant le ruissellement.





## *Un enjeu social*

Un enjeu social se traduit par la présence d'éléments structurants du paysage qui améliorent la santé et la qualité de vie des résidents par :

- ◆ La création d'ilots de fraîcheur.
- ◆ La réduction des vents et la création de microclimats qui contribuent au confort des citoyens.
- ◆ L'amélioration de la santé globale des citoyens par la pratique d'activités physiques et récréatives.
- ◆ La bonification du paysage par une présence importante d'arbres qui contribuent à la qualité de l'environnement, à l'identification et aux sentiments de bien-être, de fierté et d'appartenance.
- ◆ L'amélioration de la cohabitation en réduisant les bruits et les odeurs et en permettant une plus grande intimité par un écran visuel.

## *Un enjeu économique*

L'enjeu économique s'exprime par la reconnaissance de la valeur des services écologiques rendus par les systèmes :

- ◆ Reconnaissance de l'arbre par son rôle dans l'attrait touristique.
- ◆ Atténuation des impacts liés aux inondations, à l'érosion des rives, aux sécheresses et à l'excès des nutriments par le ruissellement.
- ◆ Augmentation de l'attrait des propriétés situées à proximité d'un site naturel ou dotées d'un couvert végétal important.
- ◆ Apport économique régional des acériculteurs.
- ◆ Apport économique régional des producteurs forestiers tout en maintenant des coupes de jardinage

## V. Les orientations et les objectifs

- a. Connaître, entretenir, préserver et développer le patrimoine arboricole public et privé de la municipalité.
- b. Améliorer les efforts de conservation des milieux naturels
- c. Mobiliser tous les intervenants en les sensibilisant sur l'importance que revêt l'arbre en leur donnant les moyens de leurs actions.

### ORIENTATION A

*Connaître, entretenir, préserver (protéger) et développer le patrimoine arboricole public et privé de la municipalité.*

### OBJECTIFS

#### **Connaître**

Élaborer un inventaire de la couverture forestière de l'ensemble du territoire de la municipalité (% du territoire, répartitions par essences, tranches d'âge, état général de santé versus l'évaluation du risque.

- a. Faire la liste des arbres exceptionnels (en impliquant la population dans la création de ce répertoire).
- b. Identifier les arbres nécessitant une protection règlementaire.
- c. Identifier les facteurs menaçants pour les arbres.

## **Entretenir**

- d. Identifier les facteurs menaçants pour les arbres.

## **Préserver**

- e. Protéger le couvert forestier par la mise à jour de la réglementation actuelle sur l'abattage et le remplacement des arbres.
- f. Faire un constat du couvert forestier et assurer la conservation d'aires boisées dans les projets de développement et de construction.
- g. Promouvoir la conservation des milieux naturels en terres privées.

## **Développer**

- h. Développer un programme incitatif de plantation diversifiée des arbres indigènes et assurer un renouvellement progressif des arbres lorsque nécessaire.

## **Gérer**

- i. Adopter et appliquer une réglementation en conformité avec les objectifs poursuivis.
- j. Établir un plan d'action pour mieux gérer les événements menaçant des écosystèmes.
- k. Développer un programme de gestion des actifs.





## ORIENTATION B

*Améliorer les efforts de conservation des milieux naturels.*

### OBJECTIFS

- a. Connaître les spécificités des milieux forestiers et humides, du relief, du schéma d'écoulement des eaux de ruissellement.
- b. Développer un programme de conservation des arbres en milieu agricole et naturel.
- c. Diversifier la plantation d'espèces indigènes adaptées aux différents milieux écologiques.
- d. Établir des critères de conservation des arbres et arbustes en milieu de villégiature selon les spécifications de l'écosystème.
- e. Favoriser la re-naturalisation des rives et des fossés près des cours d'eau selon les spécifications de l'écosystème.





## ORIENTATION C

*Mobiliser tous les intervenants en les sensibilisant sur l'importance que revêt l'arbre en leur donnant les moyens de leurs actions.*

## OBJECTIFS

- a. Formation adéquate du personnel relative à l'application de la réglementation.
- b. Assurer un financement adéquat à la mise en œuvre de la politique.
- c. Élaborer d'un plan de communication auprès de la population.
- d. Mettre sur pied un plan de reconnaissance des partenaires et collaborateurs (ICI : industries, commerces, institutions) qui contribuent à la protection de l'arbre.
- e. Vulgariser l'information transmise aux citoyens relative à la politique de l'arbre et sa réglementation.





## **VI. Comité de citoyens de Rawdon**

Monsieur Jean-Jacques Grenier  
Monsieur David-Luc Fournier  
Monsieur Benoit Laliberté  
Madame Ghislaine Gauthier  
Monsieur Charles Caumartin  
Madame Karina Rosenberg  
Monsieur Normand Lamothe  
Madame Diane Mathurin  
Madame Luce Beaudry  
Monsieur Eddie Cartier  
Monsieur Renald Breault

## **VII. Comité consultatif en environnement**

Madame Louise Poirier  
Monsieur Renald Breault  
Monsieur Charles Caumartin  
Monsieur Pierric Bruneau  
Monsieur Michel Malo  
Madame Francine Castonguay  
Monsieur Jean-Jacques Grenier

## **VIII. Municipalité**

Madame Louise Poirier, conseillère  
Monsieur Renald Breault, conseiller  
Monsieur Denis Hénault  
Monsieur Rémi Racine  
Monsieur François Dauphin

## **IX. Références et emprunts**

Politique de l'arbre du Haut-Richelieu  
Politique de l'arbre de Notre-Dame-des-Prairies  
Politique de l'arbre de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Politique de l'arbre de Saint-Hyacinthe  
Politique de l'arbre de Vaudreuil-Soulanges  
Politique de l'arbre de Brossard  
R1000 P.I.A.A. Canton Val-Pontbriand  
Charte de l'arbre de la ville de Roubaix, France